



DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

GÉRANCE IMMOBILIÈRE
MUNICIPALE

RESERVE A LA GIM	
Demande N°	
Date	

DEMANDE DE LOCATION SALLES COMMUNALES

SOCIETE : N° DE CLIENT :

NOM ET PRENOM :

(doit être un membre du comité pour les associations)

ADRESSE : N° POSTAL/LOCALITE :

☎ PROF. : ☎ FAX :

☎ PRIVE : ☑ E-MAIL :

📱 PORTABLE :

Veillez cocher la/les salle(s) désirée(s) :

SALLE DES ASTERS

GRANDE SALLE POLYVALENTE

SALLES DU PALLADIUM

GRANDE SALLE

LOCANDA

SALLE DU FAUBOURG

SALLE DU 1^{ER} ETAGE

SALLE DU MOLE

GRANDE SALLE

SALLES DE PLAINPALAIS

GRANDE SALLE

CUISINE

SALLE DES ASSEMBLEES

Préparation : Date : deh..... àh.....

Date : deh..... àh.....

Manifestation : Date : deh..... àh.....

Date : deh..... àh.....

Date : deh..... àh.....

Date : deh..... àh.....

Date : deh..... àh.....

Rangement : Date : deh..... àh.....

Date : deh..... àh.....

Genre de manifestation :

Type de musique :

But de la manifestation :

Suite au verso →

- Aménagement :** SANS MOBILIER CHAISES TABLES ET CHAISES
- Entrée :** PAYANTE GRATUITE
- Présence de jeunes âgés de moins de 25 ans :** OUI NON
- Présence ou vente d'alcool :** OUI NON
- Effets techniques :** FUMIGENE – MACHINES A BROUILLARD – FUMÉES FROIDES

Observations et commentaires :

.....

Genève, le :

Signature :

Documents (photocopiés) à joindre obligatoirement :

A). Pour les privés :

- Une pièce d'identité ou permis valable pour les étrangers
- Un justificatif de domicile

B). Pour les associations :

Le rabais est octroyé uniquement si la manifestation est d'intérêt public et qu'elle n'a pas de caractère commercial

- Une pièce d'identité du demandeur (ou permis valable pour les étrangers)
- Le dernier rapport d'activité
- Le compte de résultat de l'exercice écoulé
- Un exemplaire des statuts actualisés et signés

C). Pour les commerciaux :

- Une pièce d'identité du demandeur (ou permis valable pour les étrangers)
- Un extrait du Registre du commerce

A la signature du contrat devront être fournis les documents suivants :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile (RC) certifiant la couverture contre les risques de dommages corporels et mobiliers pour la manifestation.
- Toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de la manifestation selon les dispositions légales applicables.

Informations importantes

Les effets pyrotechniques et tous autres feux ouverts sont strictement interdits.

L'attention du locataire est attirée sur le fait que l'alarme incendie sera en mode directe pendant toute la durée de la manifestation. Il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le déclenchement intempestif de l'alarme. Toute intervention non justifiée du SIS lui sera facturée.

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

En cas de résiliation du contrat par le locataire, une partie de la redevance payée reste acquise à la Ville de Genève, à savoir : jusqu'à deux mois avant la manifestation : 50% ; au-delà, la totalité.